

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 1 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Sulfate d'aluminium**

Code(s) du produit : AL300-48

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Traitement des eaux usées
Restriction d'usage: Aucune connue

Famille chimique : Solution d'eau à sels inorganiques polynucléaires

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Anchem Sales

120 Stronach Crescent
London, ON, Canada
N5V 3A1

No. de téléphone du fournisseur

: 519-451-1614

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas disponible.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide incolore à légèrement ambré. Faible odeur.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Corrosif pour les métaux - Catégorie 1

Dommages/irritation de l'œil - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

H290-Peut être corrosif pour les métaux.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 2 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conseils de prudence

- P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P280 - Porter une protection oculaire/visage
- P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: Risque de causer une irritation respiratoire ou cutanée. L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	Sulfate hydroxyde de chlorure d'aluminium	39290-78-3	30.0 - 60.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne pas provoquer le vomissement. Ne rien faire avaler à une victime qui est inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau* : En cas de contact cutané, laver à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux* : Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque des lésions oculaires graves. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmoiement et conjonctivite.
Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité.
Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la gorge endolorie, le nez courant et la brièveté du souffle.
Risque de causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une légère rougeur et de l'enflure.
L'ingestion peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 3 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agents extincteurs appropriés

- : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : La combustion peut produire des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : oxydes de soufre; Gaz chlorhydrique ; oxyde d'aluminium.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltre dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur contaminé. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13).

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapport exigé.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des métaux et des matières incompatibles. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 4 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des sources de chaleur ou d'ignition. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement.

Substances incompatibles : Alcalis; acides minéraux ;Des métaux

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser dans un endroit bien ventilé. Ventilation à la source recommandée si le produit est sous forme de brouillard ou employé dans un espace clos, ou si on dépasse la limite TLV.

Protection respiratoire

- : Utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

- : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact.

Protection des yeux/du visage

- : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou lunettes à coques anti-éclaboussures selon les normes du lieu de travail.

Autre équipement de protection

- : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

- : Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide incolore à légèrement ambré.
Odeur : Légère odeur.
Seuil olfactif : P/D
pH : 2.1 - 3.1

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 5 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Point de fusion/point de congélation

: - 12°C (10°F)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 102°C (215.6°F)

Point d'éclair : S/O

Point d'éclair, méthode : S/O

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: S/O

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: S/O

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : 17

Densité de vapeur : 1.3

Densité relative / Poids spécifique

: 1.18-1.28

Solubilité dans l'eau : Complet

Autres solubilité(s) : Pas disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: Pas disponible.

Viscosité : P/D

Matières volatiles (% en poids)

: Pas disponible.

Composés organiques volatils (COV)

: Aucun(e).

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif. Peut être corrosif pour les métaux.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.

Matériaux incompatibles : Des métaux;acides minéraux; Alcalins.

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 6 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Produits de décomposition dangereux

: Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire.

Signes et symptômes - ingestion

: Peut causer une irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Risque de causer nausée, vomissement et diarrhée.

Signes et symptômes - peau : Risque de causer une irritation cutanée. Les symptômes incluant: Rougeurs, englure, démangeaisons et assèchement.

Signes et symptômes - yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, de la douleur, le larmolement et/ou des changements au niveau de la vision (vision floue). Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Yeux, peau, système respiratoire, système digestif.

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques

: Pas d'information disponible.

Données toxicologiques

: Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 7 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr)	DL50	
	<u>inh. rat</u>	<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	5 mg/L	11800mg/kg	>2000mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. Cependant, ces ingrédients sont présents à des niveaux tellement bas, qu'ils ne devraient pas affecter la toxicité environnementale. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. Voir les tableaux suivants pour les données sur l'écotoxicité de la substance.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	39290-78-3	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	39290-78-3	>200mg/L (Water flea)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	39290-78-3	14mg/L (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: La biodégradation n'est pas applicable aux substances inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation

: Pas d'information disponible.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium (CAS 39290-78-3)	<3	S/O

Mobilité dans le sol : Pas d'information disponible.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Pas d'information disponible.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 8 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Manipulation en vue de l'élimination

- : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN3264	Corrosive, liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains: Aluminum chloride hydroxide sulfate)	8	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. Se référer à la Section 173.154 du 49 CFR.				
Canada (TMD)	UN3264	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Aluminum chloride hydroxide sulfate)	8	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				
IMDG	UN3264	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Aluminum chloride hydroxide sulfate)	8	III	
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				
ICAO/IATA	UN3264	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Aluminum chloride hydroxide sulfate)	8	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 9 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

Dangers pour l'environnement

: Cette substance ne répond pas aux critères d'une marchandise dangereuse pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	39290-78-3	Oui	P/D	P/D	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Corrosif pour les métaux; Dommage de l'œil.

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	39290-78-3	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Sulfate d'hydroxychlorure d'aluminium	39290-78-3	254-400-7	N'est pas listée	N'est pas listée	Pas d'information disponible.	KE-00910	Present	N'est pas listée

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 10 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
SNC: Système nerveux central
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
MSHA: Mine Safety and Health Administration
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2018.
2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2018.
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb 2018 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches signalétiques du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du mars 2015.
6. California Proposition 65 List - version du 23 novembre 2018.
7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal, 2018.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 12/14/2018

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Sulfate d'aluminium

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 12/14/2018

Page 11 de 11

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Préparée pour:</u> Anchem Sales 120 Stronach Crescent London, ON N5V 3A1 519-451-1614 info@anchemsales.com	
<u>Préparée par:</u> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Anchem Sales et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Anchem Sales n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Anchem Sales.

FIN DU DOCUMENT